

Rapprochement entre la Poste et la CNP L'Etat devient minoritaire à La Poste

Ce mercredi 29 août, le Président de la Poste a annoncé aux fédérations syndicales que le gouvernement allait proposer une modification de la loi postale – à travers la loi Pacte en débat au Parlement - afin de pouvoir enclencher le rapprochement entre la Poste et la Caisse Nationale de Prévoyance.

L'article 1 de la loi stipule que « Le capital de la société est détenu par l'Etat, actionnaire majoritaire, et par d'autres personnes morales de droit public ». Le scénario probable consistant à voir la Poste racheter les 40 % du capital détenu aujourd'hui par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) au sein de la CNP induirait, en contrepartie, **une montée de la même Caisse au capital de la Poste, devenant par là même majoritaire. L'Etat perdant le contrôle de La Poste, nécessité ferait loi selon l'adage bien connu !**

Pour Sud PTT, cette modification de la loi est un enjeu majeur pour les postier-e-s et pour l'avenir du service public

L'histoire des entreprises publiques est faite de renoncements successifs, de privatisations rampantes, partielles puis totales sur un fond permanent de désengagement de l'Etat menant des politiques de restrictions budgétaires. La montée au capital de la part de la Caisse des Dépôts n'est en rien une garantie. L'Etat n'est pas à son coup d'essai avec la Caisse des dépôts : Déjà dans les années 1990, La "Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales" qui deviendra "Crédit local de France" et la CN, branche assurances de la CDC seront introduit en bourse. On connaît le sort du Crédit local de France qui fusionnera avec le Crédit communal belge sous le nom de Dexia. Au moment de la crise financière, elle s'effondrera comme un château de cartes : ce sont les États qui débourseront des milliards d'euros pour éponger les dettes de cet établissement.

Par ailleurs, tout investisseur public qu'elle est, la CDC exige un retour sur investissement conséquent. Sa montée dans le capital de La poste se traduira donc par une augmentation des suppressions de postes, cette politique s'étant déjà accentuée depuis le passage en société anonyme en 2010. Ce qui signifie, concrètement, des conditions de travail et un service public encore plus dégradés.

L'avenir de la Poste ne se discute pas « sur un coin de table » !

Pour Sud PTT, il n'y a aucune incompatibilité entre un rapprochement entre la CNP et la Poste, l'Etat pouvant rester majoritaire sans aucune difficulté, sous réserve que ce dernier augmente le capital de celle-ci. Ce ne serait d'ailleurs qu'une juste compensation des 500 millions d'euros qui manquent chaque année dans les comptes de la Poste au titre de l'accomplissement de ses missions de service public (aide à la presse, accessibilité bancaire et territoriale...).

Enfin, la direction véhicule l'idée d'un "groupe financier public" pour vendre l'opération capitalistique en cours, afin de lui donner un vernis "social". C'est une supercherie. Que La Poste commence déjà par geler la fermeture des bureaux de Poste, qui se font à la cadence de 500 par an. Un rythme tel qu'il ne reste plus que 8500 bureaux de plein exercice sur un total de 17000 points de contact !

Les dessous de cette histoire, ce sont les besoins en financement de La Poste non pas pour le bien-être des usager-e-s, mais pour mener son plan stratégique, qui repose sur le développement à l'international, notamment dans le secteur du colis.

Un vrai pôle financier public ne peut se faire avec une direction qui depuis des années liquide le service public, main dans la main avec des gouvernements successifs qui privatisent à tour de bras (aujourd'hui la Française des Jeux et les Aéroports de Paris...).

L'avenir de La Poste ne doit pas être dans les mains des dirigeants, d'entreprises ou politiques. Un grand débat démocratique est plus que jamais nécessaire, impliquant population, élu-e-s, personnels, organisations syndicales.